

MAS Saint-Clair – Maison d'Accueil Spécialisé (Fondation Boissel)

MAS - Maison d'accueil spécialisée

Qui est concerné ?

Adultes

Nécessité de Notification MDPH

Structure spécialisée dans l'accueil d'un certain public :

Personnes en situation de handicap

Domaines d'activités principaux

Handicap psychique
Logement, hébergement
Accompagnement

Coordonnées

840 route de la Bâtie 38110 Saint Clair de la Tour

secretariat@mas.fondation-boissel.fr

04 37 05 07 80

<https://mas.fondation-boissel.fr/>

Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des intercommunalités concernées

Présentation

La maison d'accueil spécialisée (MAS) héberge des personnes en situation de handicap qui n'ont pas pu acquérir d'autonomie, dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants (mais non intensifs) ; ainsi qu'une aide pour les actes essentiels de la vie courante.

Objectifs & Missions

Les objectifs de la MAS Saint-Clair sont les suivants :

- Héberger : Veiller à la sécurité et à la protection de chaque résident.
- Accompagner individuellement chaque résident, aider et assister les personnes accueillies.
- Stimuler : Proposer des activités stimulantes et variées visant à maintenir ou développer les potentialités latentes de chaque résident.
- Soigner : Assurer la continuité des soins médicaux et paramédicaux des résidents

Les personnes accueillies :

La MAS Saint-Clair accueille des adultes des deux sexes, présentant un handicap psychique. Celui-ci « ... se caractérise par un déficit relationnel, des difficultés de concentration, une grande variabilité dans la possibilité d'utilisation des capacités alors que la personne garde des facultés intellectuelles normales. Le handicap psychique est la conséquence de diverses maladies comme les psychoses (en particulier la schizophrénie), les troubles bipolaires, les troubles graves de la personnalité... » (UNAFAM, définition retenue par la loi de 2005).

La MAS n'est donc notamment pas adaptée aux personnes relevant de pathologies neurologiques exclusives, d'un handicap mental ou d'autisme.

Les Admissions :

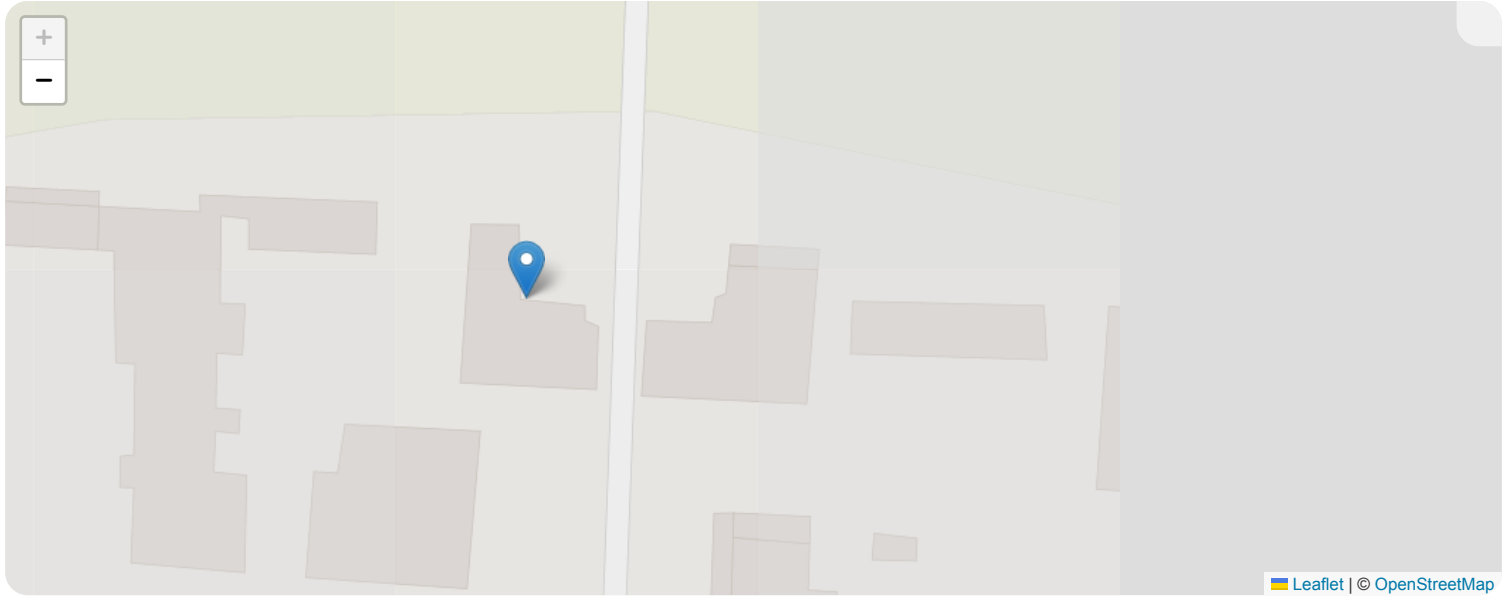
L'admission est conditionnée par deux éléments :

- La signature d'une convention de repli hospitalier
- Le sevrage préalable des benzodiazépines

Les Maisons d'Accueil Spécialisées sont conçues pour accueillir des personnes adultes, dont la gravité du handicap, l'état de dépendance et la chronicité des pathologies requièrent un hébergement médico-social, avec présence de tierce personne pour les actes de la vie courante, une surveillance médicale assortie de soins constants. La MAS Saint Clair prendra en charge des personnes souffrant de pathologies psychiatriques lourdes, chroniques mais stabilisées. Leur état psychique ne justifie plus une hospitalisation mais ne permet pas pour autant une insertion sociale. Le projet

hospitalisation mais ne permet pas pour autant une insertion sociale. Le projet individuel, adapté à chaque résidant, s'articulera autour de la continuité des soins et de l'accompagnement social et éducatif.

L'accès et la détermination de la forme d'accueil, se font sur orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. La demande d'orientation est à déposer au moyen du formulaire Cerfa n°13788*01 à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), accompagnée du Certificat médical Cerfa n°13878*01.



[Signaler une erreur](#) >